

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY,**

VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par les lois n° 82.623 du 22 Juillet 1992 et n° 83.1186 du 29 décembre 1983,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2,  
VU le Code de la Route,  
VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie - signalisation temporaire approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992),  
VU la demande du 21.07.2023 de Monsieur GIBOUIN Benoît de la SAUR – Boulevard des Demoiselles – 49400 SAUMUR, chargée d'exécuter des travaux de branchement d'eaux usées au 25 Rue Nationale à Montreuil Bellay, à compter du mercredi 16 août 2023 durant 12 jours.  
**CONSIDERANT** que pour l'exécution des travaux susmentionnés, il y a lieu de régler la circulation Rue Nationale.

**Arrêté**

**ARTICLE 1** : A compter du mercredi 16 août 2023 durant 12 jours, la circulation des véhicules sera alternée manuellement au droit des travaux, 25 Rue nationale.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8ème partie - signalisation de temporaire, approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992).

**ARTICLE 3** : La signalisation et itinéraire de déviation sera mise en place et entretenue par la SAUR

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des voies concernées par la SAUR

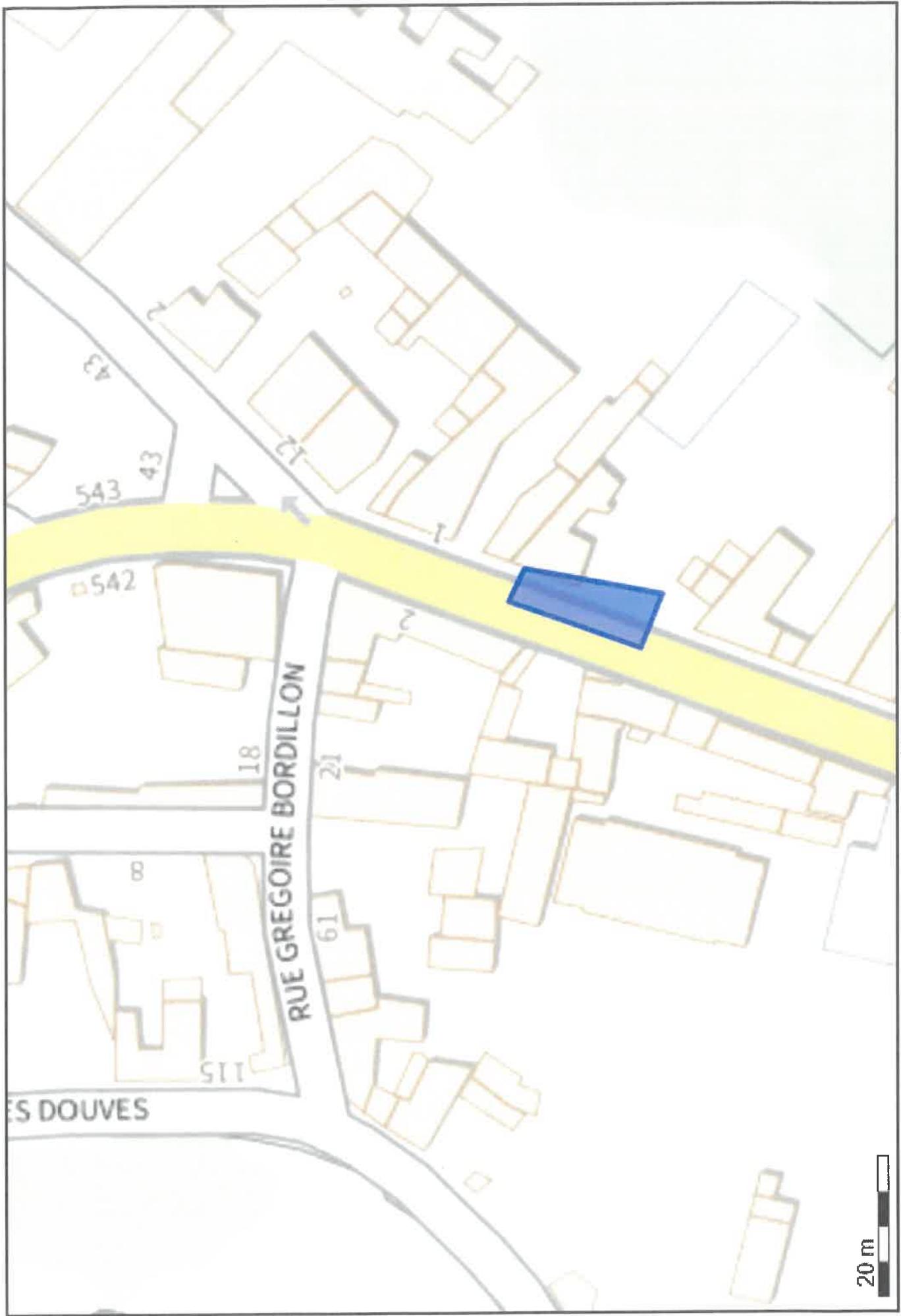
**ARTICLE 5** :

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Montreuil-Bellay,
  - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montreuil-Bellay,
  - M. le Brigadier-Chef Principal de la Police municipale et Rurale de la Commune de Montreuil-Bellay,
  - M. GIBOUIN Benoît – SAUR-Boulevard des Demoiselles – 49400 SAUMUR
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Fait à Montreuil-Bellay, le 07.08.2023  
Pour le maire et par délégation,  
L'adjoint en charge de l'urbanisme  
Philippe PAGER

- Transmis aux Intéressés : 8/08/2023
- Affiché le : 8/08/2023





(47.132748 -0.151981);(47.132768 -0.152043);(47.132604 -0.152131);(47.132577 -0.152029);(47.132748 -0.151981);